



Légende: PAG

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MX-u Zone mixte urbaine
- MX-v Zone mixte villageoise
- MX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- SPEC-as Zone d'activités économiques de service
- ECO-n Zone d'activités économiques nationale
- SP-ne Zone d'activités spécifiques nationale - Eurohub
- SP-nm Zone d'activités spécifiques nationale - CFL Multimodal
- COM Zone commerciale
- SPEC-sb Zone spéciale - station-service
- GARE Zone de gares ferroviaires et routières
- SPEC-rf Zone spéciale du réseau ferroviaire
- REC-ep Zone de sport et de loisir - espace public
- REC-pm Zone de sport et de loisir - Parc Merveilleux
- JAR Zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (1)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- CH Servitude "urbanisation - chiroptères"
- CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
- CV Servitude "urbanisation - coulée verte"
- EN /> Servitude "urbanisation - élément naturel / arbre"
- PM Servitude "urbanisation - élément naturel Parc Merveilleux"
- MP Servitude "urbanisation - manuel paysager"
- AB Servitude "urbanisation - anti-bruit"
- R Servitude "urbanisation - rétention"
- Pa Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"
- Pa Servitude "urbanisation - passage"
- T Servitude "urbanisation - zone tampon"
- Bois Servitude "urbanisation - bois"
- AP Servitude "urbanisation - accès-stationnement"

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- Aménagement du territoire
- Plans directeurs sectoriels - PDS (14)
- Protection de la nature et des ressources naturelles
- Indicateurs complémentaires (à titre indicatif)

Indicateurs complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (13)
- Habitats d'espèces protégées Art. 17 et Art. 21 (relevé non exhaustif) (13)
- Conduites électriques aériennes (3)
- Lignes ferroviaires (2)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Courbes de niveau (3)
- Pistes cyclables nationales
- Limite de la commune

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018
 (2) Mise à jour AC Bettembourg et Z+B
 (3) Base de données Topo-Cartographique (BD-L, TC) - ACT, Louba, 2006; les forêts ont été réajustées partiellement suivant les relevés de Zeyen+Baumann
 (4) Secteur protégé de type "environnement construit" sur la base de l'inventaire patrimoine bâti, SSMN, AC, AS, 21-6, 2013, 2014
 (5) Cartographie du bruit, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2011 / Route principale et Rail (DEN)
 (6) MDO, Règlement grand-ducal du 3 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel "déchets pour déchets inertes"
 (7) MDO, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPNV déclaré "Zones protégées d'intérêt national (préserves naturelles et réserves forestières intégrées) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (8) MDO, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPNV à déclarer "Zones protégées par le 2^o Plan national pour la Protection de la nature (PNPN) de 2017
 (9) MDO, Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
 ZPNV à déclarer "Zones protégées par le 2^o Plan national pour la Protection de la nature (PNPN) de 2017
 (10) Ministère de la Culture, Institut national pour le patrimoine architectural (INPA) - N°35 du 19 mai 2009, liste complétée par INPA, liste du 11 juillet 2021
 (11) Mémorial N° 59 du 2015 Règlement grand-ducal du 3 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de Habérelle et de Wack
 (12) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et tou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 Les structures et surfaces identifiées sur le plan ont été réajustées sur la base de l'article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (13) Cadastre des biotopes, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Zeyen+Baumann, 2010
 (14) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, mars 2016
 (15) Administration de la Gestion de l'Eau, 2006
 (16) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoires les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités »

obeler
fenneng:beetbeurg:
hunchereng
näerzeng
eis gemeng

Plan d'aménagement général

- Vote du conseil communal en date du 7 décembre 2018
- Approbation de la Ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} août 2019
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 4 février 2019
- Version adaptée suivant l'entrée en vigueur des Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoires les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités économiques » conformément à l'article 20 (5) de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire

Plan d'ensemble
 avec le découpage des plans à l'échelle 1:2.500

N°	Description	Date	Approbation	Approbation	Approbation
9	"Kraeschell" (SU-CE + SU-CV) à Bettembourg	14.01.2025	13/02/2024	-	-
7	"Route de Luxembourg, Route de Peppange, Gare" à Bettembourg	27.06.2023	13/02/2022	-	-
6	"Kraeschell" à Bettembourg	27.06.2023	13/02/2022	-	-
4	"Rue Michel Hack" à Bettembourg	27.06.2023	13/01/2022	-	-
3	"7 lieux-dits" et partie écrite	07.03.2024	13/02/2022	-	-
2	"Rue de la Gare" à Bettembourg	27.06.2023	13/02/2022	-	-
1	"Wäiser - Schebeck" à Bettembourg	27.06.2023	13/02/2022	23.08.2023	103145/PS
Modifications ponctuelles					
Approbations complémentaires de la Ministre des Affaires Intérieures		14.01.2025	13/02/2024	23.08.2023	103145/PS
Références					
Approbations définitives de la Ministre de l'Environnement					
Références					